

COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT D'Auvergne-Rhône-Alpes

Séance plénière du 20 janvier 2022

ORDRE DU JOUR

- Ouverture du CRHH
- Proposition de modification du règlement intérieur du CRHH pour la mise en place de la coprésidence (pour avis),
- Intervention de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) sur la mise en œuvre du plan Logement d'Abord, suivie d'un témoignage de Grenoble-Alpes-Métropole
- Point sur l'accueil des déplacés Ukrainiens en région Auvergne-Rhône-Alpes
- Conclusion

I – Ouverture du CRHH Plénier

M. le préfet de région ou son représentant

et Monsieur PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon en charge de l'habitat, du logement social et de la politique de la ville

**Réunion plénière du Comité régional de
l'habitat et de l'hébergement (CRHH)
20 janvier 2023**

**Feuille de route thématique proposée
par les collectivités Auvergne Rhône
Alpes,
membres du CRHH pour 2023 et 2024**

1 - Propos liminaires

❖ *Contexte :*

- contexte général de **crise du logement et de la construction**
- **des effets** sur les habitants, l'économie, les ressources des collectivités
- une attention particulière portée au **logement locatif social**, doublement impacté par la crise et la baisse des ressources des bailleurs sociaux

❖ *Dans le cadre de la co-Présidence avec l'Etat, les collectivités proposent :*

- **le partage de bilans et d'expérimentations** en plénière CRHH, sur des thématiques communes aux collectivités, assorti de propositions politiques (cf. axes de travail proposés).
- vu la diversité des territoires, ces **bilans contrastés et des propositions des collectivités** permettront d'éclairer les choix de modification, de pérennisation d'expérimentation, de pluriannualité des dispositifs de soutien sur les territoires.

2 - Axes de travail proposés par les collectivités 2023-2024

❖ *Copropriétés dégradées, massification de la rénovation et réhabilitation des logements :*

Contexte :

- des modalités d'intervention sur les copropriétés dégradées existent.
- comment intervenir sur ce patrimoine privé, qui est du logement social de fait, et qui ne relève pas du champ des collectivités ?

Enjeux identifiés :

- massification de la rénovation énergétique et marges pour les collectivités
- pérennité des dispositifs de conseil, d'accompagnement et de financements pour les propriétaires privés

❖ *Lutte contre la vacance :*

- **Contexte** : une thématique commune aux territoires tendus et détendus

- **Enjeux identifiés** :

- lutte contre la vacance : à lier avec l'accompagnement et l'incitation à la rénovation,
- dans les territoires détendus, un levier de dé-densification ou de nouvelle destination d'usage

2 - Axes de travail proposés par les collectivités 2023-2024

❖ *Parcours résidentiels de jeunes :*

- Une préoccupation commune à l'ensemble des territoires
- **Enjeu identifié :**
 - faciliter l'accès au logement des jeunes et sécuriser leur parcours résidentiel, avec l'appui des bailleurs sociaux

❖ *Foncier :*

Dans un contexte de tension extrême, de limitation de l'étalement urbain (ZAC), de densification, tous les territoires sont concernés.

Enjeu identifié : construire des modalités de travail autour :

- de la libération des fonciers mobilisables par l'Etat pour produire du logement social
- de l'encadrement des prix du foncier
- de la pertinence des dispositifs fiscaux qui orientent l'investissement du privé (zonages PINEL vs stratégies foncières des collectivités)

2 - Axes de travail proposés par les collectivités 2023-2024

❖ *Accompagnement à la production de logement social :*

- **Contexte :**

→ le soutien financier des collectivités ne fait que compenser la perte de recettes induite par la RLS et ne fait plus levier

Des pistes à travailler :

→ sur l'impact de l'exonération de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux, compensée partiellement par l'Etat

→ sur l'accompagnement en territoires détendus de la transformation et la démolition des logements sociaux

❖ *Limites des dispositifs cadrés dans le temps, sous forme d'AMI* alors qu'il s'agit de politiques publiques portant leurs fruits à long terme (comme le Logement d'Abord)

- **le CRHH** peut être un lieu de bilan pour envisager la modification ou la pérennisation des expérimentations

Coprésidence du CRHH

- Article 73 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (« 3DS ») :

« Ce comité est coprésidé par le représentant de l'État dans la région et un élu local désigné au sein du collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements. »

- Nomination de M. PAYRE, Vice-président de la Métropole de Lyon par les membres du collège 1 le 22 septembre 2022 pour une durée de 2 ans
- Nécessité de modifier **le règlement intérieur** pour mettre en œuvre la coprésidence pour les instances plénières (cf document en ligne sur l'extranet du CRHH)

**Pour avis
du CRHH**

III - Bilan et perspectives du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme

présenté par M. HENNIN (DIHAL)

III bis - Témoignage de Grenoble-Alpes-Métropole, territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord

Présentation M. GRAND (Grenoble-Alpes-Métropole)



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

Logement d'abord – Grenoble Alpes Métropole

CRHH Plénier – 20 janvier 2023

Un territoire avec des actions institutionnelles ou associatives préfigurant le logement d'abord : développement de mesures AVDL, Totem (action en direction des grands exclus), prémisses d'une politique de résorption des bidonvilles...

Une politique de l'Habitat et des outils portés par Grenoble-Alpes Métropole (Programme Local de l'Habitat, Conférence Intercommunale du Logement, Plan partenarial de Gestion de la Demande, Convention Intercommunale d'Attribution...) avec une volonté politique forte

Une dynamique partenariale interinstitutionnelle et associative dans la construction du Logement d'Abord permise par le cadre d'action de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la DIHAL

Déploiement du logement d'abord

Point saillants



Crédits de mise en œuvre accélérée (DIHAL) :
transformation des politiques publiques / expérimentation



Crédits de droit commun (Etat, GAM, CD38...) : moyens d'accompagnement, de production

Déploiement du logement d'abord

Point saillants

Structuration d'une communauté d'acteurs : interconnaissance des mondes du logement et du travail social

Vers **une harmonisation des moyens d'accompagnements** à l'épreuve des fonctionnements institutionnels

Une meilleure prise en compte des personnes accompagnées

Choix métropolitain d'assurer en partie la mise en œuvre directe de la politique publique (mesures AVDL, résorption bidonvilles, interventions en accueils de jour...)

L'effet levier des crédits de mise en œuvre accélérée pour le droit commun

Déploiement du logement d'abord

Eléments de bilan 2019-2022

Offre de logements

- Doublement du nombre de places en pensions de famille (+109 logements)
- Mise en place d'une plateforme de captation de logements privé commune avec l'Etat
- 1081 PLAI agréés (36% des LLS agréés pour 2022) et 59 PLAI adaptés

Accompagne ment

- Mise en place d'une commission accompagnement Logement d'abord: 265 accompagnements proposés pour 138 accès au logement autonome
- Des actions complémentaires : LDA Jeunes (30 personnes), Dispositif d'insertion résorption des bidonvilles (44 nouveaux ménages depuis 2019), Un chez soi d'abord (100 personnes accompagnés), Totem, Contrat territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés...

Partenariat / formation

- Journées annuelles, ateliers thématiques : règles d'attribution et pratiques des bailleurs sociaux, isolement dans le logement, santé mentale et logement d'abord....
- Formation : environ 300 personnes formées : matinée de sensibilisation, rétablissement et pouvoir d'agir, premier secours en santé mentale...

Observatio n / Evaluation

- De la nuit de la solidarité à l'outil Synchro
- Un travail de recherche - Chaire Public de l'Université Grenoble-Alpes réalisé sur Grenoble et Lyon : restitution le 30/03/2023 à Grenoble
- Des étude pour aider à construire (plateforme captation, étude offre abordable...) ou évaluer (pôle accompagnement, LDA jeunes...)

Perspectives 2023-2027

Orientations thématiques

- Poursuivre l'animation de la communauté des acteurs
- Poursuivre le travail sur l'offre de logement (PLAI-A, Parc privé, logement accompagné...)
- Développer les actions en direction des jeunes précaires
- Approfondir les liens logement-santé et logement-emploi
- Finaliser l'outil d'observation et de pilotage « Synchro »
- Renforcer les actions de maintien dans le logement

Perspectives 2023-2027

Inscription du logement d'abord dans la pérennité

Dans les politiques
publiques
métropolitaines

- Intégrer pleinement le logement d'abord dans le PLH 2025-2030 en cours d'élaboration
- Articulations avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, l'accueil des réfugiés, la politique jeunesse

Dans les politiques
publiques
partenariales

- Un lien à redéfinir avec le SIAO de l'Isère dans le cadre du Service Public de la Rue au Logement
- Des articulations à renforcer avec la PALHDI et la CCAPEX

II – Point sur l'accueil des déplacés Ukrainiens en région Auvergne-Rhône-Alpes

présenté par M. Kevin MINASSIAN, SGAR Auvergne-Rhône-Alpes et
M. BARRUEL, directeur régional délégué de la DREETS

Accueil des Bénéficiaires de la Protection Temporaire

Stratégie d'accueil régionale des Ukrainiens

- La crise Ukrainienne a donné lieu à un effort immédiat et significatif d'hébergement d'urgence dès mars 2022.
- Instruction interministérielle relative à l'accès à l'hébergement et au logement des personnes déplacées d'Ukraine
- Actuellement 1243 places **d'hébergement** sont occupées par les déplacés d'Ukraine, sur le P 303; dont 112 en SAS d'accueil, 1131 en hébergement ad hoc (centres de vacances, résidences sociales, hôtel (33)...), les capacités totales ouvertes et mobilisables étant de 2 113 sur le P 303 pour ce public au 11 janvier, 870 places sont disponibles.
- Après 9 mois de crise, constat d'une forte pression sur l'hébergement d'urgence collectif. Les sorties vers le logement, conditionnent la fluidité du dispositif.
- Des opérations de **desserrement** ont lieu dans tous les départements de la région (depuis PACA + desserrement infra régional)

Enjeux

- Organiser l'accueil des déplacés ukrainiens en préservant le parc DNA, généraliste et Logement Social.
- Organiser le desserrement infra-régional en fonction du vecteur « sortie vers le logement »
- Poursuivre la dynamique pour identifier du logement disponible afin d'opérer le transfert des déplacés ukrainiens de l'hébergement vers du logement pérenne
- Communiquer auprès des déplacés pour leur faire connaître la réalité de l'accueil dans les territoires hors métropole
- Identifier des places d'hébergement semi-pérennes pour faire face à la difficulté de mobiliser du logement
- Plus généralement, enjeux d'insertion des personnes pour accéder à plus d'autonomie

Difficultés rencontrées

- les caractéristiques locales tout d'abord: tension structurelle ou conjoncturelle de certains territoires.
- difficultés d'accès de certaines communes (déplacement).
- le décalage entre l'offre de logement disponible et les compositions familiales.
- les besoins de remises en état ou de rafraîchissement des logements.
- les difficultés d'équipement et d'ameublement.

Pilotage stratégique et opérationnel (programme 303)

- **Le programme 303 (action 2)** porte l'ensemble des actions mise en œuvres relatives à l'accueil de jour, l'accueil de courte durée ainsi que l'hébergement ad hoc dans le cadre de la gestion de la crise ukrainienne.
- Le SGAR a mis en place une programmation à hauteur 25,9 M€ dont 3,9 M€ par anticipation de l'exercice N23.
- Un outil créé par la mission solidarités du SGAR permet de produire différents livrables tels qu'une fiche financière, le montage et le suivi de la programmation, un tableau de bord consolidé ainsi que des fiches opérations.
- Un comité régional de suivi piloté par le SGAR et en lien avec le Directeur de Cabinet du
- Préfet de Région est organisé régulièrement et regroupe : DR, ARS, Rectorat, PE, OFII.
- Et des réunions spécifiques organisées par le SGAR avec la DREETS, la DREAL, Action Logement, l'AURA HLM, SOLIHA, la FAPII et la CAF afin d'identifier les possibilités pour augmenter l'offre de logement ainsi que des réunions avec les SG des préfectures et DDETS.

Etat du parc – 11 janvier 23

- **2 113 places ouvertes et mobilisables** en hébergement *ad hoc* ou hubs de courte durée.
- **186 places** ouvertes en accueil de jour
- **1 243 places d'hébergement sont occupées** par les déplacés d'Ukraine, sur le P 303; dont 112 en SAS d'accueil, 1131 en hébergement *ad hoc*

Places validées / financées au 11-01-2023	
Accueil de jour	186
Hubs de courte durée	404
Hébergement Ad Hoc	1709

Typologie	Nombre de places du parc	OCCUPATION	Places réellement disponibles
COLLECTIF	1676	1098	578
HOTEL	33	33	0
SAS	404	112	292
Total général	2113	1243	870

Répartition départementalisée des places d'hébergement

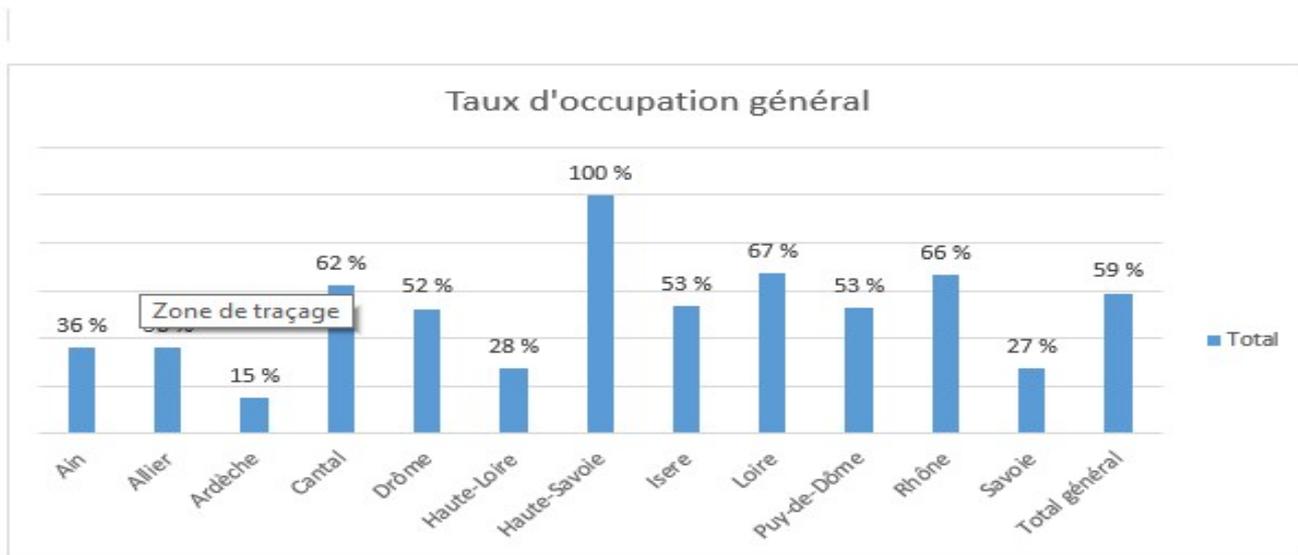
Hébergement de courte durée

02 - Hub / SAS de courte durée		
Département	Places	Places réellement disponibles
Allier	40	32
Cantal	20	9
Drôme	84	40
Haute-Loire	40	29
Puy-de-Dôme		
Rhône	80	80
Total général	140	102
Taux d'occupation	404	292
		28 %

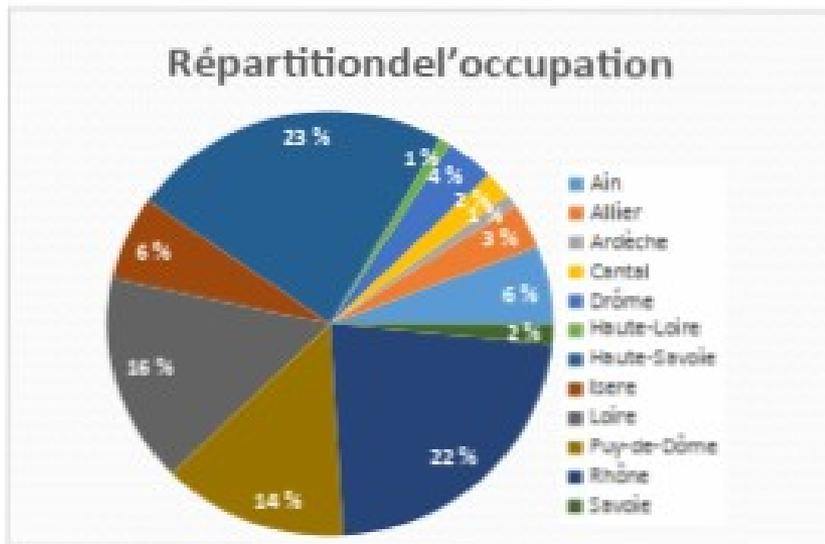
Centres d'hébergement ad hoc

03 - Capacité Centre d'hébergement Ad Hoc		
Département	Places	Places réellement disponibles à exploiter
Ain	205	131
Allier	80	45
Ardèche	79	67
Cantal	22	7
Haute-Savoie	290	0
Isere	150	70
Loire	293	96
Puy-de-Dôme	240	72
Rhône	280	39
Savoie	70	51
Total général	1709	578
Taux d'occupation	66 %	

Taux d'occupation global du Parc



Répartition des hébergés



Département	OCCUPATION	Taux de répartition
Ain	74	6 %
Allier	43	3 %
Ardèche	12	1 %
Cantal	26	2 %
Drôme	44	4 %
Haute-Loire	11	1 %
Haute-Savoie	290	23 %
Isère	80	6 %
Loire	197	16 %
Puy-de-Dôme	168	14 %
Rhône	279	22 %
Savoie	19	2 %
Total général	1243	100%

Accueil des Bénéficiaires de la Protection Temporaire d'UKRAINE (BPT)

- **Stratégie d'accueil régionale des réfugiés Ukrainiens**

Organisation DREETS et DDETS :

- Mise en place réseau de référents DDETS et désignations d'associations supports dans chaque département, chargées de coordonner et centraliser le dossier Ukraine

- Appui de renforts RH en DDETS

- **Reporting** Ukraine **quotidien** en mars, puis **hebdomadaire** d'avril à septembre 2022, puis désormais **mensuel** depuis octobre 2022, sur les places mobilisées en hébergements et logements, via l'interface **RESANA**. Consolidation et suivi des données en DREETS, et en lien avec le SGAR. (programme 177).

- **Éléments de coûts :**

- 2,9 M € ont été consacrés à l'IML ; 1.8 M à l'accompagnement social ; 980 000 € à l'ingénierie des dispositifs (exécuté 2022)

- Au Total ce sont 5,7M € qui sont consacrés à la prise en charge des déplacés d'Ukraine

•Point sur les **desserments**

L'échelle des desserments est soit nationale, lorsqu'il s'agit de desserments en provenance de l'Île-de-France vers les provinces, ou régionale, lorsqu'il s'agit de desserments depuis le Rhône, ou Lyon, vers des départements rhônalpins moins tendus.

- Les desserments en 2022 en Auvergne-Rhône-Alpes :
- en provenance de PACA vers 03-07-15 et 43
- en provenance de l'Isère et de la Haute-Savoie vers les départements:01-26-42-63 et 73
- en provenance du Rhône vers les 11 autres départements

• **Le bilan quantitatif des desserrements réalisés en 2022 en région ARA est le suivant :**

- **desserrement depuis région PACA** (depuis oct 2022) : au total contribution de chaque département d'environ 30 à 50 personnes
- **desserrement depuis la Haute-Savoie** (août à octobre 2022): une quarantaine de personnes ont pu être accueillies dans le Cantal, la Haute-Loire, l'Ain et la Savoie,
- **desserrement depuis l'Isère:** (août à décembre 2022): l'Ain a été le contributeur le plus important avec près de 44 places mises à disposition, suivi de la Loire avec 23 places. Les autres départements (Drôme, Haute-Loire, Savoie) ont contribué entre 5 et 15 places .
- **desserrement depuis le Rhône:** Les 11 autres départements ont été sollicités pour contribuer à ces desserrements, qui se sont échelonnés mensuellement, de mars à décembre 2022; les départements ont, au total, contribué pour 797 places, : Ain 68 places, Allier 51 places, Ardèche 106 places, Cantal 32 places, Drôme 100 places, Isère 19 places, Loire 131 places, Haute-Loire 60 places, Puy de Dôme 160 places, Savoie 49 places, Haute-Savoie 21 places.

Accueil des Bénéficiaires de la Protection Temporaire d'UKRAINE

▪ Logement des réfugiés Ukrainiens

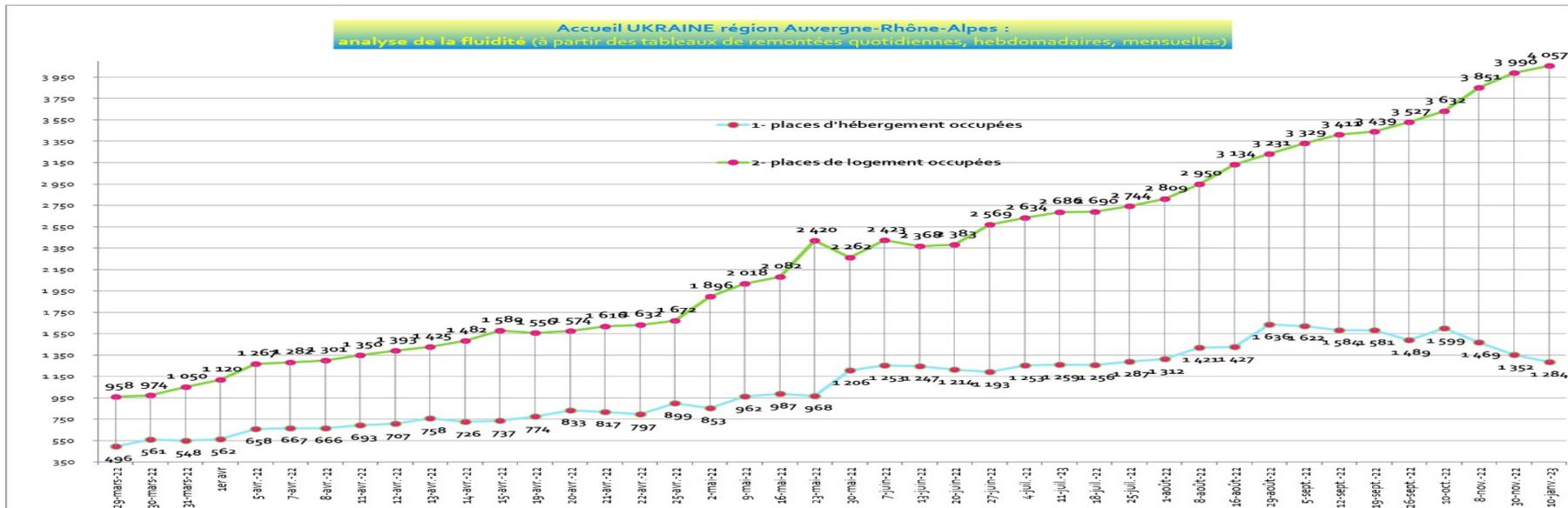
- objectif de 1130 logements occupés au 30.06.2022 fixé à la région ARA, avec la volonté de lisser les arrivées vers les territoires les moins en tension.
- 31/12/22 : **1274 logements représentant 4057 places sont actuellement mobilisés et occupés en région ARA par les déplacés d'Ukraine.** (en détail: 834 places en logements de collectivités, 2040 places en logements d'autres personnes morales, et 1183 places en logements de particuliers)
- Rappels :
- Le montant additionnel de l'ADA n'est plus attribué aux BPT hébergés ou logés à titre gratuit à compter du mois d'octobre 2022 ;
- mise en place d'une mesure exceptionnelle de soutien aux personnes ayant permis la mise à l'abri des BPT dans le cadre de l'hébergement citoyen. Ce soutien financier, couvre la période du 1er avril au 31 décembre 2022, s'élève à 150 € par mois, sous réserve d'avoir accueilli les bénéficiaires pendant au moins 90 jours (3 mois).

Accueil des Bénéficiaires de la Protection Temporaire d'UKRAINE

▪ Stratégie d'accueil régionale, Hébergement, Logement,

▪ Hébergement des réfugiés Ukrainiens

▪ Au 9 novembre 2022 pour les déplacés UKRAINIENS la région ARA mobilise au total 5322 places occupées, dont 2114 en hébergement. l'évolution des parcs de places d'hébergement et de logement est la suivante sur la période mars 2022-septembre 2022:

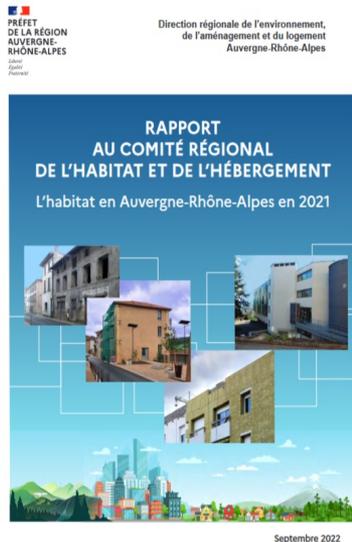


Formation Linguistique et accès à l'emploi

- L'accueil des déplacés ukrainiens implique également qu'ils puissent bénéficier d'une formation linguistique en vue notamment de leur insertion professionnelle.
- Pilotage assuré par le SGAR (Programme 104)

- Actualités
- Bilan d'activités du CRHH en 2022

Quelques parutions récentes en région



DREAL
Rapport au CRHH
L'habitat en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021



DREAL
Bilan 2021 de l'attribution des
Logements sociaux

LES OUTILS ANAH DE TRAITEMENT DE L'HABITAT INDIGNE ET DÉGRADÉ. DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE (ORL, RH-THORON)

REVITALISATION DES CENTRES ANCIENS - PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

LE LUNDI 4 JUILLET 2022
Salle des fêtes de Thizy-les-Bourgs
5 rue Eugène Dechavanne,
69240 Thizy-les-Bourgs

Programme de la journée
10h : accueil café
10h30-12h00 : présentation ANAH
12h30 - 14h : Buffet
14h30 : échanges de l'Orl Javuis à Thizy avec
Albin du site

ANAH DREAL, ANAH et Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien
Journée sur les outils de traitement de l'habitat indigne – jl

France Rénov'

DIAGNOSTICS INFRA-RÉGIONAUX – AURA
RÉUNION DE RESTITUTION
1^{er} JUILLET 2022

DREAL – juillet 2022
Organisation d'une réunion de restitution du diagnostic infrarégional de mise en place de France Rénov'

Séminaire du CRHH 2022 : Concilier réponse aux besoins en logements des ménages et sobriété foncière dans les villes et territoires de (...)

Comment concilier la réponse aux besoins en logements et la sobriété foncière ? La DREAL a réuni en mai dernier plus de 220 acteurs du logement et de l'aménagement de la région sur cette question. Toutes les ressources produites sont disponibles (supports de présentation, synthèse des échanges, replay, portraits de (...))

DREAL
Séminaire du CRHH du 5 mai 2022
Webinaire

■ Mesures relatives aux questions énergétiques

- Doublement du seuil d'imputation du déficit foncier sur le revenu global pour des dépenses de rénovation énergétique (*LFR 2022*) ;
- Prorogation jusqu'au 31/12/2023 de la prime forfaitaire « rénovation globale » de MaPrimeRénov et augmentation de son montant (*LFR 2022*) ;
- Actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale pour le bénéfice d'un allongement de l'exonération de la TFPB (*LF 2023*) ;
- Prorogation du bouclier tarifaire pour l'électricité (*LF 2023*) ;
- Création au 1^{er} janvier 2023 du Carnet d'information du logement (*Loi du 22 août 2021 portant contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets*).

■ Mesures relatives au logement social

- Contribution de 300 millions d'euros d'Action Logement au FNAP (*LF 2023*) ;
- Suspension de l'indexation du montant des plafonds de ressources mensuelles ouvrant droit à la RLS en 2023 (*LF 2023*)

- **Autres mesures**
 - Modification des critères de définition des communes relevant d'une « zone tendue » pour application potentielle de la taxe annuelle sur les logements vacants et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (*LF 2023*) ;
 - Prorogation du dispositif « Malraux » jusqu'au 31 décembre 2023 (*LF 2023*)

Bilan d'activités 2022 du CRHH

- En 2022, se sont tenus 16 réunions des instances du CRHH : 10 bureaux, 1 séance plénière, consultation dématérialisée pour recueillir les avis sur les répartitions et objectifs finaux des crédits parc public et privé, et 4 CHAL
- Le bureau a émis des avis concernant :
 - 22 PLH dont : 8 projets de PLH, 9 bilans triennaux, 5 bilans finaux ;
 - 6 demandes d'adhésion à l'EPF Auvergne et 2 à l'EPF du Dauphiné ;
 - le bilan d'activité 2021 des EPF de la région ;
 - 3 demandes d'extension de compétence en tant que organisme de foncier solidaire (Dynacité ; SÔ Alpes ; VILOGIA) ;
 - 4 demandes d'agrément de maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI) de SOLIHA BLI Rhône-Alpes, SOLIHA Drôme, SOLIHA BLI Loire et la Foncière Chênelet ;
 - la programmation des aides à la pierre du parc public et du parc privé (7 avis)

Bilan d'activité du CRHH en 2022

- **En CHAL :**
- Examen de 6 PDALHPD
 - PLAID 2023-2027 « plan Logement hébergement d'Accompagnement et d'inclusion des habitants en Difficulté de la Métropole de Lyon (nouveau acronyme du PLALHPD)
 - Evaluation à mi-parcours du PDALHPD 2018-2023 du Cantal ;
 - Evaluation à mi-parcours du PDALHPD 2020-2025 de l'Allier,
 - Nouveau PDALHPD 2023-2028 du Puy-de-Dôme ;
 - Evaluation à mi-parcours du PDALHPD 2019-2024 de la Drôme ;
 - Evaluation à mi-parcours du PDALHPD 2020-2024 de la Savoie.
- Une CHAL dédiée à l'accompagnement lié au logement, avec un focus sur le sujet de la santé.

Bilan d'activité du CRHH en 2022

▪ Au cours des CHAL, ont été abordés les sujets suivants :

- Présentation du dispositif Loc'Avantage ;
- Présentation du fonds de sécurisation sur le dispositif d'intermédiation locative (IML) ;
- Point sur le FNAVDL : bilan 2021 et orientations 2022 ;
- Présentation de l'appel à projet portant sur l'axe 3 du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC), visant à accompagner les personnes en difficulté vers l'accès à l'emploi ou à la formation ;
- Présentation des missions portées par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANCLI), dans la lutte contre l'illettrisme ;
- Présentation des dispositifs santé par l'ARS ;
- dispositifs de droit commun,
- dispositifs spécifiques dédiés aux personnes en précarité,
- Spécificités du dispositif «un chez-soi d'abord »

Bilan d'activités 2022 du CRHH

- En parallèle des instances, se sont tenus 6 ateliers :
 - 3 ateliers sur les politiques locales de l'habitat, relatifs à la connaissance des marchés du logement : les 25/01 ; 28 juin et 15 novembre 2022
 - 3 ateliers sur les copropriétés :
 - 12 avril 2022 sur la mise en œuvre de politiques publiques pour définir des stratégies d'intervention en copropriété
 - Le 23 juin 2022 sur la réponse aux besoins des territoires et des collectivités grâce à l'intelligence collective
 - Le 21 octobre 2022 sur le portage de lots en copropriété

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service...

Pôle...

69453 Lyon cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

FIN



A2761